

L'AVENIR DU SIROP D'ÉRABLE EST EN JEU

Le 26 mai 2022, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) dévoilait son Plan directeur pour le développement de l'acériculture en forêt publique et réservait seulement 24 000 hectares aux producteurs et productrices acéricoles.

Le Plan directeur ministériel doit assurer les conditions gagnantes permettant la croissance de la production de sirop d'érable en protégeant d'abord les forêts et l'érable et en réservant ensuite 200 000 hectares de forêts publiques pour des activités durables qui peuvent cohabiter, comme l'acériculture.

L'importante contribution de l'acériculture à l'économie québécoise

Le Québec assure **72% de la production mondiale** du sirop d'érable.

Le sirop d'érable du Québec est **exporté dans 71 pays**.

En 2022, le Québec a produit **211 millions de livres de sirop d'érable**, soit **9 fois** la consommation annuelle moyenne des Québécois.



13 300 acériculteurs et acéricultrices, **8 000** entreprises et **12** régions acéricoles.



12 600 emplois équivalents temps plein au Québec et dans le reste du Canada.

En 2022, l'industrie acéricole contribuera à la hauteur de plus de **1 milliard de dollars** au PIB du Québec.

Les forêts publiques réservées à l'acériculture ne couvrent pas les besoins

Le Québec aura besoin de 120 millions d'entailles supplémentaires d'ici 2080, dont 36 millions en forêts publiques, afin de répondre à la demande croissante de sirop d'érable d'un marché mondial en pleine expansion.

Superficies réservées à l'acériculture en terres publiques par le MFFP

24 000 HECTARES

Besoins pour le Québec

200 000 HECTARES



Producteurs
et productrices
acéricoles du Québec

Protéger les forêts publiques pour préserver le potentiel acéricole du Québec

Le MFFP propose dans son plan directeur une nouvelle norme d'entaillage de 24 centimètres, ce qui retirerait 1,8 million d'entailles sur les 9 millions présentement en exploitation en forêts publiques. Par ailleurs, le plan priorise toujours de laisser les plus gros arbres à l'industrie forestière, soit les arbres les plus intéressants pour les acériculteurs et acéricultrices, nuisant ainsi à la conservation du potentiel acéricole à court et moyen termes.

Le gouvernement du Québec doit maximiser les bénéfices économiques et sociaux des ressources naturelles appartenant à tous les Québécois et toutes les Québécoises. En privilégiant l'acériculture à la coupe d'érables sur certaines superficies de forêt publique, il créera plus de richesses en plus de préserver la biodiversité et de soutenir le développement des communautés rurales. Pour un même 100 hectares (ha) d'érablières en forêt publique, les retombées économiques de la production et la transformation de sirop d'érable sont de 40% à 75% supérieurs à la récolte et la transformation de feuillus durs, même lorsque les importations de bois sont considérées.

Des solutions existent pour préserver le potentiel acéricole et assurer une meilleure cohabitation des différents usages de la forêt publique

- Privilégier le jardinage à l'écrémage

Coupes jardinatoires et coupes partielles (par exemple, 15% du bois dans les érablières, récoltés tous les 15 à 20 ans) = protection de la régénération, meilleure cohabitation des coupes forestières et de l'acériculture dans les forêts publiques, production suffisante pour répondre à la demande mondiale en sirop d'érable.

- Adapter les pratiques et la machinerie forestière

Chemins moins larges et machinerie plus petite et mieux adaptée à la forêt pour causer moins de bris aux racines et aux troncs des arbres.

- Définir des objectifs locaux d'aménagement pour l'acériculture

Le concept d'objectifs locaux d'aménagement (ou OLA acéricoles) vise à mettre en valeur des érablières d'intérêt et à consolider des entreprises acéricoles. Cette mesure prévoit des prescriptions sylvicoles et une voirie forestière adaptées ainsi que le maintien d'un potentiel acéricole dans une zone de 30 hectares ciblés comme étant prioritaires par l'acériculteur ou l'acéricultrice dans un rayon de 1 km autour de l'érablière concernée.

SAVIEZ-VOUS QUE...

Les régions de **l'Outaouais**, des **Laurentides**, du **Bas-Saint-Laurent** et de la **Gaspésie** produisent la moitié de leur sirop d'érable en forêts publiques.



Une entaille sur cinq est en forêt publique.



Habituellement, il faut attendre que l'érable atteigne **20 cm** de diamètre avant de pouvoir l'entailler, soit entre **40 et 60 ans**.



L'industrie acéricole rapportera des revenus en taxes et impôts de **235 millions \$** pour le Québec et le reste du Canada en 2022.

Protéger les forêts publiques, c'est aussi protéger l'usage qu'en font les Québécois et les Québécoises. Préserver le potentiel acéricole permettra la poursuite d'activités et de loisir comme la randonnée et la vitalité de la faune et de la flore.

